

DU.....À HEURES

Cérémonie :

Oui

Non

Officier de l'état Civil :

PARTENAIRE 1

PARTENAIRE 2

NOM :

PRÉNOMS :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE COMPLÈTE :

NOM :

PRÉNOMS :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE COMPLÈTE :

RÉSIDENCE :

RÉSIDENCE :

PROFESSION :

CÉLIBATAIRE VEUF(VE)

DIVORCÉ(E) DE

PROFESSION :

CÉLIBATAIRE VEUF(VE)

DIVORCÉ(E) DE

PARENTS

NOM DU PÈRE :

PRÉNOMS :

PROFESSION :

DOMICILE :

DÉCÉDÉ

NOM DE LA MÈRE* :

PRÉNOMS :

PROFESSION :

DOMICILE :

DÉCÉDÉE

NOM DU PÈRE :

PRÉNOMS :

PROFESSION :

DOMICILE :

DÉCÉDÉ

NOM DE LA MÈRE* :

PRÉNOMS :

PROFESSION :

DOMICILE :

DÉCÉDÉE RÉSIDENCE COMMUNE :

PIECES AU DOSSIER

POUR LES PERSONNES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

- Copie intégrale de l'acte de naissance des 2 partenaires **datée de moins de 3 mois à la date du RDV**
- Si la mention « RC » est apposée sur l'acte de naissance, il est nécessaire d'en demander la signification auprès du TGI de la ville de naissance ou du TGI de Nantes et d'en fournir une copie**

POUR LES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE NÉES EN FRANCE

- Copie intégrale de l'acte de naissance des 2 partenaires **datée de moins de 3 mois à la date du RDV**
- Certificat de célibat ou certificat de coutume permettant de s'assurer qu'au regard de la loi la personne est majeure, célibataire et qu'elle n'est pas placée sous tutelle. À demander auprès de l'Ambassade ou du consulat (en dernier recours attestation des autorités consulaires étrangères précisant avoir reçu une déclaration sur l'honneur du ressortissant précisant que celui-ci est célibataire, majeur, et juridiquement capable de contracter un PACS)

POUR LES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE NÉES À L'ÉTRANGER

- Copie intégrale de l'acte de naissance avec traduction (assermentée) **datée de moins de 6 mois à la date du RDV**
- Certificat de célibat ou certificat de coutume permettant de s'assurer qu'au regard de la loi la personne est majeure, célibataire et qu'elle n'est pas placée sous tutelle. À demander auprès de l'Ambassade ou du consulat (en dernier recours attestation des autorités consulaires étrangères précisant avoir reçu une déclaration sur l'honneur du ressortissant précisant que celui-ci est célibataire, majeur, et juridiquement capable de contracter un PACS)
- Certificat de non-inscription de PACS (à demander au TGI de Paris

Téléphone : 01.44.32.54.92

Courrier : TGI de Paris, annexe Brabant – Service PACS, 4 boulevard du Palais 75055 PARIS LOUVRE Cedex 1

Sur place : Service du PACS, 11 rue de Cambrai 75019 Paris

- Si vous vivez en France depuis plus d'un an, une attestation de non-inscription au répertoire civil indiquant qu'il n'existe aucune mention de tutelle ou de curatelle au répertoire civil (à demander au service central de l'état civil à Nantes www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil).

REFUGIERS – APATRIDES – BENEFICIAIRES DE LA PROTECTION SUBSIDIAIRE

- Copie originale du certificat tenant lieu d'acte de naissance délivré par l'Office Française de Protection des Réfugiés **datée de moins de 3 mois à la date du RDV**
- Certificat de non-inscription de PACS (à demander au TGI de Paris)

DANS TOUS LES CAS

- ⊗ Photocopies recto-verso des pièces d'identité des 2 partenaires
- ⊗ Déclaration conjointe de conclusion d'un pacte civil de solidarité (formulaire CERFA)
- ⊗ Convention de PACS

A REUNIR SELON LE CAS

- Acte de mariage avec la mention de divorce (ou copie du livret de famille portant cette mention)
- Copie intégrale de l'acte de décès du précédent conjoint ou copie intégrale de l'acte de naissance portant la mention de décès ou livret de famille portant la mention de décès

FORMALITES PRATIQUES (PAGE RÉSERVÉE A LA MAIRIE)

AVIS DE MISE À JOUR, ENVOYÉS À LA MAIRIE DU LIEU DE NAISSANCE

POUR LE PREMIER PARTENAIRE _ _ _ _ _

POUR LE SECOND PARTENAIRE _ _ _ _ _

FORMALITÉS EFFECTUÉES LE _ _ _ _ _

BULLETIN INSEE

FORMALITÉ MENSUELLE EFFECTUÉE LE _ _ _ _ _

Département de la Moselle

Mairie de Coin-lès-Cuvry

57420



03.87.52.51.83

mairie@coinlescuvry.fr

www.coinlescuvry.fr

55, rue Principale

57420 COIN-LÈS-CUVRY

Accueil du public :

Lundi et Jeudi 18h à 19h

Mercredi 8h à 9h30